Trentième Année. — N° 41 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. MARDI 10 FÉVRIER 1885

# JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
*Paris, chez* MM. HAVAS, LAFFITE et Ce, *place de la Bourse*, 8, *et rue Notre-Dame-des-Victoires*, 34
*Bruxelles, à l'*OFFICE DE PUBLICITÉ

ROUBAIX, LE 9 FÉVRIER 1885.

## LA CHUTE DE KHARTOUM

### et ses conséquences.

Il n'est guère possible de prévoir, quant à présent, quelles seront les conséquences politiques de l'occupation de Khartoum par les partisans du Mahdi. Elles dépendent en grande partie de l'attitude que va prendre la Grande-Bretagne. Si le cri de quelques journaux anglais : « Gordon délivré ou vengé » devient le mot d'ordre de la politique britannique, la lutte sera longue et difficile. Bien des complications pourront surgir, qui exerceront sur le développement général de la politique européenne une incontestable influence. A supposer, au contraire, que les Anglais reculent devant la tâche, qu'ils battent en retraite ou même, autre éventualité possible, que leur armée soit anéantie en Egypte par la double action du climat et des hommes, qui ne comprend quel coup sera porté dans tout le monde oriental au prestige non-seulement du peuple anglais, mais de toutes les races européennes ? Il ne faut pas s'imaginer que ces peuples sinon barbares, du moins étrangers à notre civilisation, distinguent bien clairement entre les différentes races d'hommes qui peuplent le monde occidental. Ayant pour la force un respect absolu confirmé par diverses expériences, dans la pensée que cette force réside dans les mains européennes, les peuples de l'Orient essaieront de secouer le joug dès qu'ils auront quelques motifs de penser qu'ils s'abusaient sur la force des Occidentaux.

Déjà l'on annonce que celles des tribus riveraines qui jusqu'ici étaient restées neutres ou soumises, se prononcent pour l'envahisseur. Si les Anglais redescendent le Nil, c'est entre deux haies d'ennemis qu'il leur faudra passer pour regagner la Basse-Egypte. Déjà aussi, on dit que le gouvernement anglais jette du côté de l'Inde des regards anxieux. La résignation à la défaite peut avoir pour la puissance britannique des conséquences plus terribles encore que la prolongation de la lutte. En tout cas, quelle que soit la détermination prise par les hommes qui dirigent la politique de la Grande-Bretagne, la chûte de Khartoum ouvre l'ère d'évènements graves et de complications dans lesquelles peuvent être entraînées presque tous les Etats européens, et notamment les puissances qui ont des sujets musulmans.

La France est une de celles là, et c'est ici qu'apparaît la faute énorme commise par M. Jules Ferry en engageant notre pays dans la politique des expéditions lointaines. Sommes-nous aujourd'hui en état de faire entendre utilement notre voix ? Sommes-nous en possession de la force nécessaire pour faire respecter notre volonté et nos droits ? Nos forces sont engagées pour longtemps dans une guerre difficile ; la politique de M. Jules Ferry nous a mis dans la dépendance d'un Etat qui a tout intérêt à laisser s'user l'Angleterre en Egypte, la Russie en Asie, la France au Tonkin et en Chine. Non seulement nous sommes engagés, mais à moins de nous couvrir de honte, il nous est impossible de nous dégager de l'engrenage où nous nous sommes sottement laissé prendre. Une inéluctable nécessité nous contraint à assister en spectateurs frémissants et désarmés aux complications qui peuvent surgir. Voilà à quelle situation la politique ministérielle aura réduit la France sans la permission de laquelle, autrefois, il semblait que pas un coup de canon ne se put tirer dans le monde. Nous ne sommes plus, en effet, au lendemain de nos désastres.

Les quinze années qui se sont écoulées depuis lors auraient, et au-delà, suffi à réparer nos forces si l'imprévoyance, l'impéritie et l'imprudence de nos gouvernants n'étaient venues entraver cette œuvre de reconstitution.

Six années après 1815, la France avait repris en Europe son indépendance et son rang. Quinze années après 1870, nous en sommes encore à gémir de notre impuissance. Il est vrai que nous sommes gouvernés par M. Ferry, et qu'alors c'étaient de véritables hommes d'État qui avaient accepté et accompli la tâche de relever la patrie expirante. Ceci explique celà, mais que ne devrait-on pas penser de l'aveuglement des électeurs, s'ils ne comprenaient pas la nécessité de revenir le plus promptement possible aux traditions qui, à toutes les époques, ont assuré la force et la grandeur de la patrie ?

## Le scrutin de liste et l'« Union républicaine »

M. Journault, le nouveau président de l'Union républicaine, a prononcé un discours très long, dont nous reproduirons seulement le passage relatif au scrutin de liste, parce qu'il donne sur cette question l'opinion du groupe le plus nombreux de la majorité :

Peu de mois nous séparent du jour où nous nous présenterons devant le suffrage universel. Quel que soit le verdict qu'il portera sur nos personnes, — et que sont nos personnes en de telles circonstances ? — tenons pour assuré qu'il consacrera une nouvelle victoire, la victoire définitive de la République. Nous en avons pour garant le scrutin de liste, dont l'adoption n'est pas douteuse, et dont nous sommes ici presque unanimes à proclamer hautement la supériorité morale et politique.

Je n'ignore pas que quelques-uns de nos collègues s'en alarment et nous prédisent des déconvenues ; je n'ignore pas non plus que, sur certains points du territoire de la République, la réaction compte d'avance dans son actif, grâce au scrutin de liste, quelques rares départements où elle nous dispute encore le succès.

Eh bien ! les déconvenues seront pour la réaction. Que nos amis se fortifient dans la volonté de vaincre ! C'est mal préparer le combat que de n'avoir pas foi avant la victoire. Ne venons-nous pas de voir des départements où la réaction semblait toute-puissante venir d'un bond à la démocratie, par-dessus les transitions et sans en tenir compte ?

Est-ce que le suffrage universel risquerait de ne pas faire ce que vient de faire le suffrage restreint ? Oui, la République va jouer une partie importante aux élections prochaines, mais l'importance de l'enjeu déterminera dans tout le pays un tel courant d'opinion, que les velléités monarchiques de toutes nuances s'agiteront en vain contre le flot qui les emportera pêle-mêle, avec leurs prétentions et leurs illusions d'un autre âge.

Le vote d'une loi électorale est toujours regardé comme le testament d'une Chambre ; le vote du scrutin de liste sera notre testament. Nous aurons pourtant, avant de nous séparer, à statuer sur deux lois qui préoccupent, à juste titre, l'opinion publique : la loi sur les récidivistes et la loi sur l'armée. Toutes deux sont nécessaires et urgentes. La première vise un intérêt de salubrité publique, la seconde une question de sécurité nationale.

Espérons que la Chambre des députés et le Sénat ne se laisseront pas entraîner par l'agitation provoquée autour de ces questions brûlantes, par des hommes dont la haute situation demandait, il nous semble, plus de prudence.

Vos sages délibérations, dont la concordance avec les débats de la Chambre des députés présente une singulière opportunité, achèveront de porter la lumière sur bien des points contestés : Vous êtes des hommes d'étude et des hommes de discussion, en même temps que des praticiens, et vous saurez faire ressortir ce que nous croyons être la vérité, de faits et d'évaluations que vous connaissez mieux que personne.

M. Lecouteux disait, il y a quelque temps, une grande vérité, c'est que le régime de 1860 n'avait pas créé la vie à bon marché, mais la cherté du travail sans moyen de le rétribuer. Là est le vice organique, en effet, de ce régime libre-échangiste pour les uns, protecteur pour les autres, inégal et injuste par conséquent, et frappé par là de la réprobation qui s'attache aux privilèges d'où qu'ils viennent.

Aussi, qu'il soit bien entendu, Messieurs, que tout ne sera pas dit si vous obtenez les droits compensateurs que vous demandez aujourd'hui. Il nous faudra agir et protester ; nous agirons et nous protesterons tant que nous n'aurons pas vu la fin du régime économique qui conduit notre pays à la ruine et qu'une expérience de vingt-cinq ans suffit à faire juger.

Nous croyons, nous, que toutes les industries sont solidaires et qu'elles doivent être placées sous la même loi ; qu'il faut se garder de réveiller entre elles des hostilités qui n'ont aucune raison d'être ; que la consommation, loin d'être livrée aux aventures, a besoin de la production nationale comme de sa plus sûre garantie contre des éventualités qu'il ne nous convient pas de préciser ; nous croyons que le commerce lui-même, malgré le peu de souci qu'il prend d'habiter de l'origine des produits dont il trafique, compromettrait gravement ses intérêts s'il laissait périr cette poule aux œufs d'or qui est la source la plus sûre de sa fortune. Ces idées qui conduisent à la paix et non à la guerre sociale, sont celles de l'agriculture française tout entière, j'ose l'affirmer en votre nom, et le monde jugera l'équité de ceux qui demandent le libre-échange pour l'agriculture seule et qui accepteraient la protection pour leurs fers, pour leurs charbons, pour leurs tissus dont nous sommes forcément, nous agriculteurs, les plus grands consommateurs ; qui voient la prospérité de la France dans la prospérité de ces industries favorisées et ne la voient pas dans la prospérité de celle qui les nourrit ; qui ne se choquent pas de l'inégalité de situation de ces filles d'une même patrie.

Messieurs, félicitons-nous au milieu de ces tristesses de voir les intérêts agricoles du pays prendre une place considérable dans les manifestations de l'opinion publique jusqu'ici absorbée par les seules préoccupations de la politique. C'est un fait nouveau et dont il ne faut pas méconnaître l'importance. Nous sommes si certains de la justice de notre cause, que ce que nous désirons le plus ardemment, c'est qu'on l'étudie et qu'on la discute.

Je ne puis, messieurs, terminer ce discours sans vous parler des pertes cruelles que le conseil de la société a faites dans ces derniers temps. M. le baron Thénard, M. le marquis de Ginestous, M. Barral, M. de Felcourt ont rendu à l'agriculture de longs et éclatants services et leur mémoire nous sera toujours chère.

La Société a perdu cette année 77 de ses membres ; depuis votre session de 1884, 672 autres sont venus les remplacer ; mais cette prospérité croissante ne nous console pas de nous avoir privés de tant de dévoués collaborateurs dans des moments où leur savoir et leur expérience nous seraient si utiles.

## SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE

(Par dépêche télégraphique)

**DISCOURS** *prononcé le 9 février 1885, à l'ouverture de la session des agriculteurs de France, par* M. le marquis DE DAMPIERRE, *président de la société.*

L'importance exceptionnelle qu'a eue cette année la réunion des délégués chargés de préparer les travaux de votre session annuelle m'a obligé à leur exposer la situation économique du pays avec plus de développements qu'il n'était dans nos usages de le faire. Il s'agissait de mettre en lumière nos souffrances et les remèdes à y apporter, nos droits et la volonté que nous avions de les faire respecter ; il importait de ne pas laisser les pouvoirs publics dans la fatale indifférence qui paralyse les efforts des amis que nous y avons encore, et nous avons fait tout ce que nous avons pu pour atteindre ce résultat. Vous me permettrez donc aujourd'hui d'être bref et de vous indiquer seulement les points sur lesquels il est sage que vous portiez plus spécialement votre attention.

Le temps presse d'ailleurs, et, en ce moment même, se discute devant le Parlement la grave question de la surélévation des taxes sur les produits étrangers qui ne figurent pas dans les traités de commerce, et qui nous font sur nos marchés une concurrence désastreuse.

Le gouvernement et la commission parlementaire ont compris qu'on devait à l'agriculture cette compensation des trop lourds impôts qu'elle paye au Trésor public ; qu'il était juste que les produits étrangers contribuassent pour une part aux charges de l'Etat qui donne à leur commerce toutes les facilités, toutes les sécurités possibles, je dirai même d'injustes privilèges, en songeant aux tarifs différentiels des chemins de fer, dont je vous signalais l'année dernière les étranges conséquences ; on a constaté, enfin, que nos finances trouveraient dans une modification des tarifs douaniers des ressources qui ne sont pas à dédaigner, sans que la consommation en souffrît d'une manière sensible. Le prix du pain et de la viande à l'étal ne correspond pas, en effet, au prix du blé et de la viande sur pied, et il y a des alças qui montrent que la production peut rechercher des prix plus rémunérateurs sans imposer à la consommation des prix plus élevés. Et d'ailleurs, l'augmentation des droits de douane n'a pas pour conséquence nécessaire l'augmentation du prix des denrées alimentaires : les preuves en sont nombreuses. M. le député Graux, dans son rapport à la Chambre, constate que les droits de douane sur la viande, surélevés par la loi du 7 mai 1881, loin d'amener le renchérissement, n'ont pas empêché la baisse, et il donne à l'appui un relevé des cours de la viande de 1878 à 1883.

La commission de nos délégués, d'une autre part, dans une visite faite à M. le ministre de l'agriculture, à la suite de notre réunion de novembre, lui exprait ce qui venait de se passer pour la surtaxe de la sucrerie, et affirmait que les surtaxes, lorsqu'il y a surabondance de produits à l'étranger, ne sauraient nuire au consommateur. Leur effet est, en réalité, d'imposer à la production étrangère des réductions de prix proportionnées à l'abondance des produits à écouler, et l'Allemagne nous en fournit aujourd'hui une preuve frappante. Elle a produit du sucre en excès dans la campagne dernière ; or, malgré l'élévation des droits d'entrée de trois à sept francs sur les sucres étrangers qui a été votée l'année dernière, le prix du sucre ne s'est pas élevé en France, et il en est résulté, au contraire, un abaissement de sept à huit francs au dessous des prix français sur tous les marchés allemands, et c'est le producteur étranger et non le consommateur français qui paye la surtaxe dont profite le Trésor. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour le blé et pour la viande ?

L'effet des surtaxes que l'agriculture demande pour les produits laissés en dehors des traités de commerce serait, assurément, de l'encourager à améliorer ses méthodes et par là à produire à meilleur marché, ce que le malaise actuel lui interdit absolument : c'est faire fausse route que de ne pas le comprendre. Les améliorations ne se font qu'avec de l'argent, avec beaucoup d'argent, et c'est l'argent qui lui manque bien plus encore que l'instruction, quoiqu'on en dise.

Messieurs, pour bien nous convaincre que la vérité est de notre côté, supposons un instant que nos adversaires ont raison, et que les ouvriers des villes paieraient le pain cinq centimes de plus le kilogramme, si on admettait une taxe de 5 fr. par quintal métrique sur le blé ; que répondre à cette objection faite par nos délégués à M. le ministre de l'agriculture :

« Ne vaut-il pas mieux pour l'ouvrier des villes avoir du travail et payer cinq centimes de plus au kilogramme que de n'avoir pas de travail et payer son pain cinq centimes de moins » ?

— Alors, ajouterai-je, que les documents les plus irréfutables établissent que la consommation du pain par l'ouvrier, évaluée à 2 kil. 250 grammes par jour, et qui était il y a 80 ans, le quart de ce qu'il gagnait, ne représente plus aujourd'hui que la dixième partie de son salaire.

Ces sages raisonnements ont suffi cependant pour exciter la colère des partisans de la prétendue liberté commerciale sous le régime de laquelle nous vivons, et emprunt à la langue socialiste ses plus dangereuses expressions, ils ont fait des appels bruyants à la popularité qui ne va que trop, hélas ! à qui promet tout à bon marché, sans regarder aux conditions de ce bon marché, et aux conséquences qu'entraînent de telles utopies.

» Les ouvriers ne demandent pas la cessation de travail. On cherche à prouver que l'intérêt de l'ouvrier est différent de celui du patron. C'est une erreur grossière : des chiffres officiels établissent que 126,000 ouvriers sont sans travail.

» Les théoriciens répondent que l'exportation diminue. C'est encore une colossale erreur. C'est le commerce intérieur qui diminue : l'exportation est insignifiante, comparée au commerce intérieur.

» Si les grandes villes souffrent, c'est que les campagnes souffrent aussi. Le bétail baisse, la viande baisse. » (*Vifs applaudissements.*)

M. Pouyer-Quertier déclare qu'il est fatigué des promesses vaines que fait le gouvernement ; il réclame des mesures sérieuses, autres que celles qui profitent aux marchands de vins !

Les adversaires de la protection nous offrent cette compensation du dégrèvement ! Mais quoi ? Les dégrèvements sont impossibles. Les questions de distance n'existent plus pour les blés, il n'en veut pour preuve que la protection qu'on accorde aux produits étrangers au détriment de nos propres produits.

« C'est ainsi que les moutons allemands, pour arriver à La Villette, ne payent que 42 centimes, alors que les moutons envoyés de Picardie paient 92 centimes. Comment, avec les procédés des compagnies, lutter contre la concurrence ?

» En résumé, quand le paysan a de l'argent, tout le monde s'en ressent ; car il y a, entre les habitants des campagnes et ceux des villes, une étroite solidarité. Il faut donc obtenir une compensation pour le paysan. »

En terminant, l'orateur adjure son auditoire de ne point abdiquer ses revendications, et pour cela il le prie de ne plus appeler, pour le représenter, que des hommes pratiques, dévoués à la cause du pays, et non plus des théoriciens qui font servir la politique à leurs intérêts.

Après ce discours, fort applaudi, l'assistance s'est retirée très émue des arguments de l'orateur.

***

A six heures, un banquet de 200 couverts a été offert, dans la vaste salle de l'hôtel Rivet, en l'honneur de l'énergique champion de l'agriculture.

Au dessert, M. Dudouy a remercié l'éminent orateur et a rappelé fort heureusement la part active qu'il avait prise, après la guerre néfaste de 1870, à la libération de notre territoire. Trois salves d'applaudissements ont répondu à ces quelques paroles.

M. Pouyer-Quertier s'est ensuite levé et, quoique très fatigué par le discours qu'il avait prononcé dans la journée, a tenu encore pendant quelques instants son auditoire sous le charme de sa parole pleine de naturel, de bonhomie et aussi parfois de mordante ironie.

Il a fait appel au patriotisme de son auditoire pour l'exhorter à se liguer afin de revendiquer les droits imprescriptibles de l'agriculture.

## LA CONFÉRENCE POUYER-QUERTIER

### à Pontoise

Hier a eu lieu, à Pontoise, sous la présidence de M. Dudouy, président de la Société d'agriculture et d'horticulture, une importante réunion, à laquelle n'assistaient pas moins de deux mille agriculteurs venus de toute la région, pour entendre l'honorable sénateur de la Seine-Inférieure, M. Pouyer-Quertier.

Grâce aux soins des organisateurs de la réunion, une vaste tente avait été dressée au fond d'une cour de cette partie élevée et si pittoresque de la ville qui la domine entièrement.

Une fois le silence fait, le bureau est constitué.

M. Dudouy, président, commence par souhaiter la bienvenue aux orateurs qui vont prendre la parole dans cette discussion essentielle, qui intéresse à un si haut titre l'agriculture et la consommation générale.

Parmi les personnages présents, citons d'abord : MM. Barbe, Vian, Joseph Reinach, Ambroise Renlu, Jarlet, Béjot, Thomassin, Legrand, agriculteur ; Chéron, conseiller général, etc.

L'assistance se compose d'au moins deux mille cinq cents personnes. La majorité est acquise naturellement au système protectionniste.

M. Dudouy rassure d'ailleurs ce nombreux auditoire : « La réunion n'a qu'un but unique ; il ne peut être question de politique : le seul désir de celui qui a provoqué cette manifestation a été de réunir tous les hommes dévoués à l'agriculture à quelque parti qu'ils appartiennent. Nous sommes tous unis pour défendre les intérêts du sol, c'est-à-dire de la patrie. »

M. Pouyer-Quertier remercie M. Dudouy ; il est décidé à pousser jusqu'au bout sa campagne ; il ira à tous les bouts de la France pour défendre ce qu'il croit l'intérêt du pays.

« On reproche, dit-il, aux protectionnistes de ne prendre les intérêts des patrons qu'au détriment des intérêts des ouvriers. Mais ce sont justement les intérêts des ouvriers dont il prend aussi la cause ; il demande, au contraire, que les Français soient aussi bien traités en France que sont traités les étrangers. »

» Les charges de l'agriculture sont énormes, personne ne peut y contredire. Comme dans ses précédents discours, l'orateur prouve que les impôts indirects qui pèsent sur l'agriculture sont effrayants ; il les établit, chiffres en mains : « On dit que l'impôt sur le blé étranger est immoral. Mais l'impôt sur le blé français est bien plus immoral encore : demander un impôt sur les blés étrangers c'est réclamer une égalité entre la France et les pays de production non française.

» On parle du pain à 25 centimes ; mais le cultivateur français a beau produire le blé à bon marché, le pain sera toujours cher, par cette bonne et simple raison que l'étranger, vendant sans droits son produit similaire, le donnera toujours à meilleur compte. Il a fallu se convaincre que le porc américain était empoisonné, pour que le port français arrive à un prix possible. D'ailleurs, faire du pain avec du blé français, c'est défendre l'indépendance nationale : demanderons-nous du blé à l'Angleterre ? L'*Enlistment Act* est une chose monstrueuse.

» Nous ne sommes pas en guerre avec la Chine, mais la guerre est cependant un fait accompli, les Anglais le déclarent du moins ; la meilleure des preuves, c'est qu'il est impossible de radouber les navires français dans les ports anglais.

» Espérons que la Chambre des députés et le Sénat ne se laisseront pas entraîner par l'agitation provoquée autour de ces questions brûlantes, par des hommes dont la haute situation demandait, il nous semble, plus de prudence.

» Les théoriciens répondent que l'exportation diminue. C'est encore une colossale erreur. C'est le commerce intérieur qui diminue : l'exportation est insignifiante, comparée au commerce intérieur.

» Si les grandes villes souffrent, c'est que les campagnes souffrent aussi. Le bétail baisse, la viande baisse. » (*Vifs applaudissements.*)

M. Pouyer-Quertier déclare qu'il est fatigué des promesses vaines que fait le gouvernement ; il réclame des mesures sérieuses, autres que celles qui profitent aux marchands de vins !

Les adversaires de la protection nous offrent cette compensation du dégrèvement ! Mais quoi ? Les dégrèvements sont impossibles. Les questions de distance n'existent plus pour les blés, il n'en veut pour preuve que la protection qu'on accorde aux produits étrangers au détriment de nos propres produits.

« C'est ainsi que les moutons allemands, pour arriver à La Villette, ne payent que 42 centimes, alors que les moutons envoyés de Picardie paient 92 centimes. Comment, avec les procédés des compagnies, lutter contre la concurrence ?

» En résumé, quand le paysan a de l'argent, tout le monde s'en ressent ; car il y a, entre les habitants des campagnes et ceux des villes, une étroite solidarité. Il faut donc obtenir une compensation pour le paysan. »

En terminant, l'orateur adjure son auditoire de ne point abdiquer ses revendications, et pour cela il le prie de ne plus appeler, pour le représenter, que des hommes pratiques, dévoués à la cause du pays, et non plus des théoriciens qui font servir la politique à leurs intérêts.

Après ce discours, fort applaudi, l'assistance s'est retirée très émue des arguments de l'orateur.

***

A six heures, un banquet de 200 couverts a été offert, dans la vaste salle de l'hôtel Rivet, en l'honneur de l'énergique champion de l'agriculture.

Au dessert, M. Dudouy a remercié l'éminent orateur et a rappelé fort heureusement la part active qu'il avait prise, après la guerre néfaste de 1870, à la libération de notre territoire. Trois salves d'applaudissements ont répondu à ces quelques paroles.

M. Pouyer-Quertier s'est ensuite levé et, quoique très fatigué par le discours qu'il avait prononcé dans la journée, a tenu encore pendant quelques instants son auditoire sous le charme de sa parole pleine de naturel, de bonhomie et aussi parfois de mordante ironie.

Il a fait appel au patriotisme de son auditoire pour l'exhorter à se liguer afin de revendiquer les droits imprescriptibles de l'agriculture.

## NOS FOURNISSEURS

Sous ce titre, le journal le *Matin* publie aujourd'hui en tête de ses colonnes, d'un de ses correspondants, deux lettres relatives à des faits qui se seraient passés à Lille. Nous les reproduisons l'une et l'autre, à titre de document, n'ayant pas en notre possession les moyens de contrôler leur entière exactitude :

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DU « MATIN »

Monsieur.— Connaissant l'indépendance que votre journal apporte dans la discussion de toutes les questions, je soumets à votre appréciation un fait se rapprochant en certains points de l'incident des navires anglais qui devaient servir au transport des troupes au Tonkin.

Il y a quelques jours, a eu lieu l'adjudication des fournitures de salpêtres pour la fabrication des poudres de guerre, chasse et mines en 1885. Ces fournitures se font aux trois raffineries nationales de l'Etat : à Lille, Marseille et Bordeaux. Pour les deux premiers établissements, la fourniture, qui s'élève à environ un million de francs, sera faite entièrement par les Allemands.

Il est bien entendu que, comme pour les navires anglais qui devaient prendre des noms Français, le salpêtre prussien sera livré sous le nom de négociants français.

J'ai pensé qu'il y avait un abus criant à acheter à nos bons amis les Allemands — quand il y a en France des usines qui chôment et qui n'en ont pas moins à payer leurs contributions — des produits que les négociants français ne demandent qu'à livrer à l'Etat et aux meilleures conditions.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-incluse copie de la lettre que j'ai adressée au ministre de la guerre. Cette lettre, qui est d'ailleurs restée sans réponse, mettra vos lecteurs au courant de la question.

J'espère que vous jugerez comme moi qu'il y a une réforme à introduire dans le système des adjudications et que vous ne refuserez pas de prêter aux débats de cette importante question la grande publicité du *Matin*.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

(*Suit la signature*).

Voici maintenant la copie de la lettre adressée par le correspondant du *Matin* à M. le ministre de la guerre, le 13 janvier 1885 :

Monsieur le ministre. — J'ai eu l'honneur de déposer hier, entre les mains de la commission d'adjudication des fournitures à faire au service des poudres et salpêtres en 1885, une protestation contre l'adjudication de la fourniture de salpêtre à Lille.

Cette protestation est jointe au dossier. Je me permets de la reproduire et d'y joindre les explications qu'elle nécessite :

« Le soussigné, fabricant de produits chimiques, demeurant à...

» Considérant que l'offre la plus basse pour les lots suivants : 3 lots en juin, 3 lots en juillet, 3 lots en août, 3 lots en septembre, 3 en octobre, 3 en novembre et 3 en décembre à livrer à Lille, pour lesquels il avait lui-même soumissionné, a été faite par un négociant notoirement connu comme représentant de fabriques étrangères ;

» Considérant qu'il est du devoir de l'administration de favoriser l'industrie nationale, surtout lorsque cette faveur ne lèse en rien les intérêts des contribuables ;

» Considérant que l'adjudication n'étant définitive qu'après l'approbation du ministre, le ministre s'est réservé le droit d'en modifier les résultats ;

En conséquence,

» Le soussigné se soumet et s'engage à produire, en France, avec le concours d'ouvriers français, les quantités de salpêtre dans les lots ci-dessus désignés aux prix respectifs de :

» 3 lots en juin, 3 lots en juillet, 3 lots en août à 45 fr. 7 centimes ;

» 3 lots en septembre à 45 fr. 33 ; 3 lots en octobre à 45 fr. 77 ; 3 lots en novembre à 45 fr. 90, et 4 lots en décembre à 46 fr. 03, inférieurs à ceux demandés, et à les livrer à la Raffinerie de Lille aux autres clauses et conditions du cahier des charges approuvé par le ministre de la guerre, le 4 décembre 1884.

» A Paris, le 12 janvier 1885.

Cette protestation, remise à la commission quelques minutes après la lecture des soumissions, ne visait que M. Lefebvre, qui représente à la fois MM. Treun et Holmer fabricants de salpêtre à Cologne (Prusse rhénane), et MM. Rali Brothers, de Londres, négociants importateurs de graines, salpêtres, indigo et autres produits des Indes anglaises.

Je n'avais pas remarqué que M. Ledieu-Durel obtenait deux lots, et que ma protestation s'adressait aussi à lui, qui est le représentant de MM. Vorter et Grüneberg, de Cologne, et de MM. Stroobants, de Bruxelles.

Ces messieurs agissent comme simples intermédiaires et touchent, de ce fait, une commission qui varie de 1 à 2 0/0, et je les mets au défi de me démentir en produisant devant la commission leurs copies de lettres, qui contient leur correspondance et conditions avec les maisons que j'ai citées plus haut.

Que le salpêtre vienne de l'Allemagne, de la Belgique ou des Indes, peu importe. Je trouve qu'à prix égal, on doit accorder la préférence au produit fabriqué en France, et je suis certain d'avoir toute l'opinion publique avec moi. En tous cas, il serait plus loyal d'admettre les étrangers aux adjudications que de les forcer de se cacher sous un pseudonyme français ; l'Etat aurait au moins le bénéfice de la commission que touchent les prête-noms des étrangers.

Je sais qu'on va m'objecter que je devrais faire tout d'abord mon prix le plus bas et que je n'aurais rien à réclamer. Aussi je tiens à répondre d'avance à cette objection.

Il y a deux manières d'établir son prix de revient, qui donnent deux résultats très différents.

Aux prix des matières premières on ajoute les transports, la main-d'œuvre, les frais généraux, l'intérêt et l'amortissement du capital engagé et un juste bénéfice qui peut bien s'élever à 3 pour cent pour le fabricant, qui risque tout, quand l'intermédiaire qui ne risque rien touche 2 pour cent.

C'est là le prix qu'un industriel avisé et sérieux fera toujours ; c'est celui que j'avais d'abord demandé. Mais il y a des circonstances pénibles et difficiles qui vous forcent à compter autrement. Qu'on travaille ou qu'on chôme, les contributions se paient : la plus forte partie des frais généraux reste, le matériel s'use autant et peut-être plus en chômage qu'en marche ; l'intérêt du capital, l'amortissement, il n'y faut plus songer ; pourvu qu'il reste, au bout du compte, de quoi couvrir quelques-uns de ces frais, il vaut mieux travailler en espérant des moments meilleurs. C'est là la base des prix que j'ai offerts en dernier lieu et qu'une administration soucieuse des intérêts de ses nationaux ne peut me refuser.

Il serait trop long, monsieur le ministre, de vous expliquer toute la différence qui existe entre celui qui produit réellement et celui qui se contente de prêter son nom, contre rémunération, à une affaire commerciale d'importation ; et combien le premier entouré tout le personnel qu'il fait vivre, est plus digne d'intérêt ; mais il suffit de vous indiquer cette différence pour que, dans votre esprit de justice, vous en sentiez toute la portée.

En résumé, monsieur le ministre, je maintiens l'offre que j'ai faite hier de livrer à la raffinerie de Lille la quantité de 1,050,000 kilos de salpêtre à un prix inférieur de 1 centime pour 100 kilos aux prix les plus bas offerts par les autres soumissionnaires pour chacun des lots.

Si vous ne croyez pas pouvoir accepter ma proposition, vous avez incontestablement le droit de ne pas approuver l'adjudication et de la faire recommencer avec un nouveau cahier des charges contenant une clause qui est juste, avantageuse pour l'Etat et qui permettrait aux fabricants français d'utiliser leurs usines et de donner de l'ouvrage à leurs ouvriers, toutes les fois qu'ils seraient en mesure de lutter contre la concurrence étrangère, clause que je m'efforce depuis plus de quatre ans de faire introduire dans le cahier des charges ; cette clause la voici :

Quand dans une adjudication le prix le plus bas aura été fait par un fabricant ou un représentant de fabricant étranger, tout fabricant français ou mandataire de fabricant français, ayant pris part à l'adjudication, justifiant qu'il possède en France une usine capable de produire la quantité de matières qu'il avait soumissionnée et s'engageant à produire en France, avec le concours d'un personnel français, la fourniture qu'il sollicite, aura le droit de remettre, immédiatement après la proclamation du résultat de l'adjudication, une soumission nouvelle à un prix inférieur au prix le plus bas offert pour chacun des lots qu'il avait précédemment soumissionnés. En cas d'offres multiples des producteurs français, l'offre la plus basse décidera du choix de l'administration, et, en cas d'égalité, le sort ou le partage.

Confiant, monsieur le ministre, dans votre sollicitude pour les intérêts de l'industrie nationale,

Je suis, avec le plus profond respect, votre dévoué serteur.

(*Suit la signature*).

## NOUVELLES DU JOUR

### L'éloquence des chiffres

Paris, 8 février. — Au conseil des ministres qui s'est tenu hier, M. Tirard a fait connaître que les recettes du mois de janvier sont de 2 millions 444,000 fr. inférieures aux évaluations budgétaires. D'un autre côté, on constate une diminution de 461,731 fr. sur les produits de l'octroi de Paris, comparativement à ceux de l'année dernière, et de 650,806 fr. sur les prévisions budgétaires. Comme on le voit, notre situation financière est loin de s'améliorer.

### La taxe militaire

Paris 8 février.—En adoptant, dans sa dernière séance, le principe d'une taxe militaire dont seraient frappés les dispensés et les exemptés, la commission de l'armée n'a fait que calquer un système qui fonctionne actuellement en Autriche-Hongrie et en Suisse, et qui est sur le point d'être appliqué en Italie.

M. Ballue, qu'elle a chargé de lui présenter un projet sur cette question, prendra pour base le montant de la cote mobilière, impôt qui donne, suivant lui, la mesure extérieure la plus exacte de la fortune des citoyens. La taxe sera égale à la cote mobilière pendant les trois années que les exemptés et les dispensés auraient dû passer sous les drapeaux. Elle sera de moitié pendant la période de la réserve et du quart pendant celle de l'armée territoriale.

La moyenne du montant de la cote mobilière pouvant être évaluée à 19 fr. 50, cette taxe fera rentrer dans les caisses du Trésor la même somme que celle qui provenait de la prime du volontariat, c'est-à-dire environ 8 millions.

### Etat-major de l'armée

Paris, 8 février. — Quelques-uns de nos confrères ont annoncé que M. de Galliffet serait très prochainement appelé au commandement du 9e corps d'armée. Nous croyons savoir que toutes les nouvelles répandues à ce sujet sont au moins prématurées. M. le général de Galiffet, forcé de suivre un assez long traitement pour faire soigner une ancienne blessure, a, paraît-il, le désir de ne reprendre que l'an prochain seulement un commandement actif.

Le commandement du 12e corps peut, dès à présent, être considéré comme vacant. Il y aura donc lieu de nommer, dans le courant de ce mois, six commandants de corps d'armée, les commandants des 3e, 7e, 9e corps étant arrivés au terme de leur période triennale ou atteints par la limite d'âge, M. le général Lewal ayant échangé ses fonctions de chef du 17e corps contre celles de ministre de la guerre, et M. Carteret-Trécourt, commandant du 14e corps, étant mort.

Il y aura, en outre, à nommer deux généraux de division en remplacement de MM. Lecointe et Farre, qui, bien que maintenus au cadre d'activité jusqu'à l'âge de soixante-dix ans, ne remplissent plus de fonctions militaires. M. le général Lecointe, en effet, était inspecteur des écoles pour l'année 1884 seulement. M. le général Farre était vice-président de la commission de défense des côtes, qui vient d'être transformée. Dans leur nouvelle situation, ces deux officiers généraux ne seront plus comptés numériquement dans le cadre de la section d'activité.

### Le nouvel impôt sur les congrégations religieuses

Paris, 8 février.— La *Semaine religieuse* de Périgueux publie la note suivante, qui intéresse toutes les congrégations religieuses :

« Dès que les instructions ministérielles concernant cet impôt nous seront parvenues, nous les communiquerons aux intéressés. Jusqu'à cette époque, on nous a donné l'assurance que ces congrégations ne seront pas inquiétées.

» Cette année, l'impôt du 23 décembre 1880 sera payé comme l'année dernière. »

### Arrestation de 23 anarchistes

Paris, 8 février. — La préfecture de police ayant appris qu'une réunion des organisateurs du meeting de la place de l'Opéra devait avoir lieu hier soir, chez un marchand de vins, à la salle Renaudin, 14, rue Coquillière, où les anarchistes s'assemblent fréquemment, des mesures furent prises pour procéder à leur arrestation. Vers neuf heures et demie, M. Clément, commissaire de police aux délégations judiciaires, spécialement chargé de cette mission, se présentait dans la salle, située au premier étage, accompagné de sept ou huit gardiens de la paix et d'autant d'agents en bourgeois.

Vingt-trois anarchistes étaient réunis là, se partageant une grande quantité des imprimés qu'ils devaient distribuer dans Paris et spécialement dans les ateliers.

Tous furent mis en état d'arrestation et conduits au Dépôt. Ils seront poursuivis comme complices de provocation à un attroupement sur la voie publique.

### Réunion de la « Ligue agricole »

Paris, 8 février.— Mardi, aura lieu, sous la présidence de M. le marquis de Wignacourt, président du comice agricole de Mézières, au Grand-Hôtel, la réunion de la *Ligue agricole*. Le but que se sont proposé les fondateurs de cette ligue est d'établir, entre tous les cultivateurs et ouvriers des campagnes, un syndicat puissant, et d'affirmer la solidarité des intérêts agricoles. Cette ligue nous paraît devoir prendre une extension considérable. Les notabilités protectionnistes assisteront à cette réunion.

### Nouvelles de Rome

Rome, 8 février. — L'*Univers* a reçu la dépêche suivante :

« Le Pape, ainsi que je vous l'ai fait savoir, assistait hier au service funèbre célébré à la chapelle Sixtine en commémoration du Pape Pie IX. Sa santé est excellente.

« Il y avait grande foule au service célébré à